



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCANI DU
PLANTIER née BOUNIOL**

L'ASSOPH ACCENTUE SES ACTIONS

L'ASSOPH a mis en œuvre les actions programmées lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2012 : faire cesser la mauvaise foi et l'attentisme irlandais, relancer les recours européens, aider le juge Gachon à conclure son enquête.

En Irlande :

- *mobilisation de parlementaires irlandais pour obtenir la modification de la législation du pays vis-à-vis du Mandat d'Arrêt Européen.* L'avocat irlandais de la famille et de l'ASSOPH, Me. James Mac Guill, a convaincu certains d'entre eux de mettre à l'ordre du jour des débats du parlement la question de la conformité de la loi irlandaise à l'accord européen en matière de MAE. Une discussion a effectivement eu lieu en juin 2012, elle reprendra en 2013.

- *demande de réexamen du cas de Sophie par la brigade irlandaise d'enquête sur les affaires classées (Serious Crime Review Team (SCRC)).* Trois membres de l'ASSOPH, J.A. Bloc Daudé, J.P. Gazeau et A. Spilliaert, se sont rendus à Dublin les 23 et 24 novembre 2012. Ils ont rencontré la direction du SCRC. Cet organisme policier, récemment créé, est chargé d'honorer les demandes des familles et proches de victimes de crime. Il se mobilise sur requête du directeur général de la police d'Irlande. Cette nouvelle procédure donne pour la première fois dans l'histoire judiciaire du pays une possibilité de parole aux victimes. C'est un réel progrès, l'ASSOPH y a contribué, on doit donc s'en féliciter.

En Europe :

1- **Pour rappel, Il y a trois ans, l'ASSOPH avait déposé une requête devant la cour européenne** pour violation du droit à un procès juste et équitable et violation à un recours effectif. On ne peut aujourd'hui que déplorer la lenteur de la procédure, due à l'encombrement de cette cour.

2- Par ailleurs, **une plainte des parties civiles a aussi été déposée en septembre 2012 devant la commission européenne** pour non respect du droit communautaire, pour manquements graves dans la réalisation et le traitement de l'enquête et mauvaise coopération judiciaire, etc. Ces manquements ont conduit à l'impossibilité d'établir correctement les circonstances du crime et a fortiori l'identité de l'assassin. A ce jour, nous n'avons pas encore d'information quant à l'avancée de cette procédure.

En France :

- *La famille de Sophie et L'ASSOPH ont été reçues au **ministère français des affaires européennes**.* Elles ont demandé l'appui de leur requête auprès de la Cour Européenne et leur plainte auprès de la Commission Européenne suite à la décision de la Cour Suprême irlandaise. La Chancellerie doit au préalable étudier la loi irlandaise sur le MAE avant de prendre position sur cette requête.

- *L'ASSOPH riposte à l'iniquité de la décision de la Cour Suprême d'Irlande en publiant dans les deux langues un « **Livre Noir** ».* Il s'agit d'un document synthétique en cours d'écriture dont l'objectif est de rendre compte des dysfonctionnements judiciaires, policiers et politiques qui ont entravé le traitement du dossier sur le meurtre de Sophie. Il explique en particulier comment l'appareil judiciaire irlandais s'est montré incapable de suivre avec rigueur ses propres procédures et dénonce le non respect de celles de l'Europe (qui ont pourtant été ratifiées par le parlement irlandais).

Colloque « EUROPEAN ALLIANCE JUSTICE FOR FAMILIES »

Le déplacement à Dublin de la délégation de l'ASSOPH lui a donné l'occasion de participer au lancement de l'association « *European Alliance Justice for Families* » (*Alliance Européenne Justice pour les Familles*) le 23 novembre 2012. Cette association a été créée par Anne Delacassian (l'assassinat de sa soeur Irene en 2006 reste impuni). Anne est devenue une amie et un membre fidèle de l'ASSOPH. L'objectif de cette association est de faire connaître les dispositions récentes du droit irlandais en matière de recours pour les familles de victimes d'assassinat et notamment de la nouvelle existence de la « Serious Crime Review Team », déjà évoquée dans ce bulletin. C'est un premier pas en faveur des familles, mais la notion de « parties civiles » n'est toujours pas reconnue en Irlande.

Dans la salle du colloque, un arbre portait des étiquettes qui rapportaient de façon émouvante les noms des victimes féminines en Irlande, 187 depuis 1996. Le nom de Sophie y figurait.



INFORMATIONS

Les parties civiles seront reçues par le juge Gachon le 7 janvier 2013 pour faire un point sur l'avancement du dossier.

La famille de Sophie, comme elle le fait depuis 16 ans, se rendra en Irlande fin janvier pour célébrer une messe du souvenir à l'église de Goleen et y rencontrer leurs nombreux soutiens dans ce pays.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOPH

L'Assemblée Générale de l'ASSOPH s'est tenue le mercredi 25 septembre 2012, dans les locaux de la mairie du 2^{ème} arrondissement de Paris.

En présence des parents et du fils de Sophie, quarante personnes environ étaient présentes. Quitus a été donné à notre trésorière et le rapport moral a été approuvé à l'unanimité. Le Conseil d'Administration a été élu, il reste inchangé par rapport à celui élu en septembre 2011.

- Les trois orientations de l'ASSOPH pour les mois qui viennent ont été validées :
- ***L'ASSOPH soutient l'instruction du juge Gachon***
 - ***Le blocage de la justice irlandaise justifie des actions énergiques en Irlande***
 - ***Une action judiciaire au niveau européen doit être engagée***
- → Les actions associées ont été définies : ***poursuivre ses actions de communication, mobiliser les autorités françaises sur le dossier de Sophie, élaborer un livre noir afin de rappeler les faits et de dénoncer publiquement les carences du système et des autorités policières et judiciaires d'Irlande, poursuivre le travail d'analyse sur les documents qui sont transmis, intenter une action judiciaire contre l'Irlande auprès de la Cour de Justice européenne, etc.***

L'année 2013 est proche. L'ASSOPH souhaite à tous ses adhérents santé, bonheur et réussite dans leurs projets, en particulier celui mené par notre association (et pensez à vos cotisations ...).

ATTENTION : Nouvelle adresse de l'ASSOPH à partir du 01/01/2013 : 4, rue de Langeac 75015 PARIS